Troisième Année. — Numéro 182 — CINQ CENTIMES — Vendredi 2 Juillet 1897

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	23 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

LE PANAMA

La Chambre a nommé, hier, une nouvelle commission d'enquête sur le Panama. On dirait la chanson du *Petit Navire* :

Si cette histoire vous amuse,
Nous allons la recommencer !

Une première remarque s'impose : ces enquêteurs seront-ils plus heureux que leurs prédécesseurs et recevront-ils des pouvoirs leur permettant de ne pas jouer le rôle ridicule de prétendus justiciers auxquels on ne daigne pas répondre ? Nous n'ignorons pas les objections soulevées par la perspective de la confusion des pouvoirs. C'est là le grand cheval de bataille enfourché par tous ceux qui redoutent la lumière.

Donner à des députés les moyens d'action dont dispose le dernier des juges d'instruction ! Quelle épouvantable conception ! Ce serait l'abomination de la désolation !

Les partisans du bandeau sur les yeux et de la vérité sous le boisseau ont trop peur que l'on aille au fond des choses, pour permettre une enquête sérieuse. Ils veulent bien autoriser un décor de théâtre donnant une illusion, mais ils sont parfaitement décidés à ne pas transformer ce mirage en une réalité.

Aussi, la nomination de la Commission n'est-elle que le prologue d'un avortement prochain. Les commissaires ne sauront rien, parce que ceux qui savent ne leur diront rien.

D'ailleurs, la représentation proportionnelle dans la commission nous fait penser à une ordonnance de médecin contenant une série de médicaments divers, combinés et mélangés entre eux. Quelques grammes de droite, quelques grammes de gauche, un rien de radicalisme, un soupçon de socialisme ! mixture devant être agitée avant de s'en servir !

Plus nous allons et plus cette Chambre semble se donner pour objectif de montrer les mauvais côtés du régime parlementaire. Elle ne se borne pas à piétiner sur place, elle trouve le moyen d'enlever à ses actes une apparence sérieuse.

Voilà le résultat du ministère Méline et de la coalition sans vergogne qui le soutient.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

LE VOYAGE DE FÉLIX FAURE EN RUSSIE

Paris, 30 Juin.

Le président de la République a donné connaissance au Conseil des ministres, mardi matin, d'une lettre de l'empereur de Russie, qui vient de lui parvenir, et par laquelle Nicolas II exprime la satisfaction qu'il aurait de le recevoir cette année à Péterhoff.

M. Félix Faure a indiqué au Conseil son intention de se rendre à cette invitation dans la seconde quinzaine du mois d'août.

D'accord avec le président de la République, le Conseil des ministres a décidé de saisir incessamment le Parlement par le dépôt d'un projet de loi comportant l'ouverture de crédits nécessaires.

Le président de la République a entretenu MM. Loubet et Brisson, de son projet de voyage en Russie, dans une conversation qu'il a eue avec eux, à l'Elysée, mardi dans l'après-midi.

CONGRÈS des OUVRIERS ET OUVRIÈRES des TABACS

Paris, 30 juin.

La Fédération des ouvriers et ouvrières des Manufactures des tabacs en France tient en ce moment son sixième grand congrès à la Bourse centrale du Travail. Ce congrès sera clôturé par une grande réunion publique, qui aura lieu le dimanche 4 juillet, à deux heures de l'après-midi.

L'AFFAIRE ARTON ET LE PANAMA

Paris, 30 juin.

On aurait renoncé à faire interroger M. Ch. de Lesseps à Londres par le consul de France.

Il a paru plus simple, le contumax y consentant, de procéder à son interrogatoire à Paris.

A cet effet, sous la protection d'un sauf-conduit qui lui a été délivré par le ministre de l'intérieur, M. Ch. de Lesseps serait en ce moment à Paris, où il se tiendrait à la disposition de M. Le Poittevin.

Le bruit courait même hier soir, au Palais, que M. de Lesseps comparaîtrait aujourd'hui au Petit Parquet.

Ajoutons que, contrairement à ce qui a été dit, le rapport que termine en ce moment M. le Poittevin ne se borne pas à mettre en cause trois députés en exercice, un ancien député et un sénateur.

Trois autres parlementaires seront l'objet de demandes en autorisation de poursuites.

UNE SÉRIE DE GRÈVES EN FRANCE

Lyon, 30 juin.

La grève générale du bâtiment, votée dimanche, a commencé hier, et a pris dans la journée une très grande extension. Plusieurs groupes de grévistes ont visité successivement les chantiers ou ateliers où l'on continuait à travailler, et sont parvenus sans le moindre effort à faire quitter le travail.

Aucune des corporation en grève ne formule des revendications spéciales. Le but unique est de faire accepter les conditions des ouvriers maçons.

Brive, 30 juin.

Les ouvriers saboliers syndiqués de Brive viennent de décider de se mettre en grève. Cependant quelques fabriques ne chômeront pas les patrons ayant accepté les propositions des ouvriers.

La saboterie est une des principales industries de Brive.

Morlaix, 30 juin.

Les ouvriers carriers du Pont Coblanc, près de Pleyben, viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire ou l'enlèvement des déblais aux frais du patron. Les grévistes, très calmes, travaillent à la fenaison.

SUR LES GENOUX DE L'ÉGLISE

Tours, 30 juin.

La cour d'assises d'Indre-et-Loire a condamné à dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour un nommé Piffeteau Louis-Eugène, 32 ans, en religion frère Tévencien, de la congrégation des frères de Saint-Gabriel, instituteur congréganiste à l'école libre de l'Ile-Bouchard, reconnu coupable de s'être livré à des pratiques infâmes sur un certain nombre de ses élèves.

Le huis-clos a été prononcé. Le misérable a avoué tous les faits qui lui étaient reprochés.

MORT D'UN CENTENAIRE EN DORDOGNE

Paris, 30 juin.

On annonce de Périgueux la mort du centenaire de Cherveix, M. Gabriel Darbon.

Gabriel Darbon s'est éteint à l'âge de cent cinq ans.

INCIDENTS A LA FRONTIÈRE MAROCAINE

Oran, 30 juin.

A onze heures, hier soir, à la suite d'une communication parvenue de la frontière marocaine au bureau arabe, les cavaliers indigènes et les spahis recevaient l'ordre de se rendre immédiatement vers Lalla-Maghnia, où des événements sérieux se passaient.

Il paraîtrait que les Béni-Khalleb et les Ouled Hammoum, deux portions des Béni Snassen, étaient venus se tirer des coups de fusil à quelques pas de la frontière.

ÉTRANGER

UN SUCCÈS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

St-Pétersbourg, 30 juin.

L'industrie française vient d'obtenir la construction du nouveau pont Troïtsky sur la Néva. Le conseil municipal de la ville, dont la décision a été approuvée par l'empereur, a adopté le projet qui lui avait été soumis par une Société parisienne. La dépense s'élève à 13 millions de francs.

LA SANTÉ D'AMILCARE CIPRIANI

Paris, 30 juin.

Une lettre d'Athènes nous apprend que la santé de Cipriani s'est sensiblement améliorée. Notre vaillant ami serait même déjà en pleine guérison s'il n'avait été littéralement abandonné par son médecin.

Celui-ci, après avoir fait à Cipriani un premier pansement, s'est abstenu totalement de rendre à son malade les nouvelles visites que nécessitait l'état de ce dernier.

Il aurait même, paraît-il, quitté subitement Athènes, sans s'occuper davantage de la santé de Cipriani, qui n'apprit le départ de son singulier médecin que trois jours après.

D'où il résulte que la guérison de la blessure de notre ami a été considérablement retardée par ce défaut de soins.

Aujourd'hui, Cipriani se trouve heureusement confié aux mains d'un nouveau chirurgien, dont le zèle et la sollicitude ne tarderont pas à remettre complètement sur pied le célèbre et héroïque champion de la cause hellène.

UN VIOLENT INCENDIE A HAMBOURG

Hambourg, 30 juin.

Tous les bâtiments de l'usine électrique, situés rue de la Poste, sont en flammes.

Toutes les voitures de tramways sont restées en détresse par suite de l'interruption du courant électrique.

On pense que tous les ouvriers ont pu quitter l'usine embrasée et que les machines ont pris feu par suite de l'interruption des courants.

Les pertes sont énormes.

GRÈVE DE MINEURS DANS LE BORINAGE

Mons, 30 juin.

Tous les charbonnages du Couchant de Mons sont aujourd'hui atteints, dans des proportions plus ou moins fortes, par le chômage qui a éclaté vendredi dernier, spontanément, sans préparation aucune.

Voici quelle est la situation pour les différentes Sociétés :

Levant du Flénu, 600 grévistes au puits de l'Auflette-sur-Jemappes (les fosses de Cuesmes restent en activité); Produits à Flénu, 2,200; Couchant du Flénu à Quaregnon, 1,000; Sud de Quaregnon, id., 400; Rieu du Cœur, id., 2,300; Charbonnages Belges et Escouffiaux, à Frameries, Wasmes et Hornu, 2,000; Ouest de Mons, à Boussu, 700; Hornu et Wasmes, 1,500; Grand Hornu, 1,400.

Cela donne un total de plus de 12.000 grévistes.

Ce matin, les houilleurs ne se sont même plus présentés aux fosses. Ils restent calmes.

LE CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE

Londres, 30 juin.

Le correspondant du *Daily Télégraph* à Vienne dit que, d'après des déclarations officielles, le sultan aurait définitivement accepté les propositions des ambassadeurs, relativement à la délimitation de frontière.

On ne pense pas que les préliminaires de paix soient signés avant le 15 juillet.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR DE LA CRÈTE

Athènes, 30 juin.

On confirme la nomination de M. Numa Droz comme gouverneur de la Crète.

Sa mission se bornera au rétablissement de l'ordre dans l'île. Il devra s'efforcer de connaître les désirs des Crétois : autonomie, domination turque ou union avec la Grèce.

Il fournira un rapport aux puissances sur les meilleurs moyens à employer pour la pacification complète de l'île et pour assurer le bien-être du peuple crétois.

TOUJOURS LA BANQUE

« Je dis toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose », s'exclame un personnage de comédie.

Depuis que le débat sur la Banque de France est ouvert, les socialistes sont le personnage comique de Molière. Ils se plaignent sur tous les tons et accumulent démonstrations sur démonstrations pour attirer l'attention de l'opinion, l'intérêt du pays, sur le monstrueux attentat qui se commet.

Est-ce à dire que, comme on nous le reproche, l'interminable discussion qui se poursuit soit indéfiniment prolongée par nous et, disons le mot, obstruée de parti pris, afin de retarder le vote d'une proposition urgente et de faire trébucher le Cabinet au détour d'un amendement imprévu ?

C'est ce que nous opposent le président du Conseil et la majorité. A chaque tentative que nous faisons pour améliorer le projet de convention abominable que le gouvernement nous a présenté, ils disent : « Encore une manœuvre obstructionniste ! »

Je prie le lecteur de remarquer que je ne défends pas mon parti du grief d'obstruction, s'il était vrai qu'il s'efforçât, par tous les moyens dilatoires en son pouvoir, d'empêcher le vote de la convention. L'intervention du parti socialiste en vue de prolonger le débat et de lasser par là la domesticité vaillante de la majorité que la Banque s'est assurée au sein de la Chambre, serait parfaitement légitime.

Nos électeurs nous ont envoyés au Parlement pour y soutenir les projets conformes à notre programme et combattre la politique de nos adversaires. Serait-il vrai que les socialistes recourussent à l'obstruction des discours pour empêcher la promulgation d'une loi qui leur apparaît comme un véritable crime de lèse-patrie et de lèse-économie, leurs efforts seraient respectables et nul n'aurait le droit de leur faire un grief d'user de tous les moyens légaux pour prévenir ce qu'ils considéreraient comme un malheur public. Les formes parlementaires, dont on nous accuse d'abuser, sont comme les formes légales : un frein institué pour retenir les majorités sur la pente de l'arbitraire. Nous épuisons ces formes comme le plaideur fort de son droit épuise les formes juridiques. On n'a pas plus à récriminer contre l'emploi des unes que contre l'emploi des autres.

Mais je déclare, en toute conscience, que le reproche qu'on nous adresse n'est pas fondé.

Oui, j'affirme, avec toute l'énergie de conviction dont je suis capable, que le parti socialiste n'a pas songé une minute à lutter contre la majorité à coups d'amendements et de contre-projets.

La preuve, c'est que je défie l'adversaire le plus osé de citer une seule des modifications proposées par nous à la convention avec la Banque de France qui ne corresponde à un besoin maintes fois exprimé, à une théorie financière plausible, admise même par des tenants de la science économique et que des modérés pourraient soutenir, tout en siégeant sur les bancs du parti de M. Méline.

En voulez-vous une démonstration rapide ?

Nos principaux orateurs ont été Viviani et Jaurès. Viviani a demandé la substitution d'une Banque nationale à la Société des actionnaires actuelle, et la faculté des deux signatures, afin que les tireurs d'effets ne soient pas contraints, pour négocier leurs billets, de recourir à des intermédiaires qui prélèvent toujours une forte commission, laquelle vient toujours s'ajouter à l'escompte officiel de la Banque.

Est-ce là de l'obstruction ? Est-ce là du plaidoyer tenté pour éterniser le débat ? La Banque nationale, c'est-à-dire fonctionnant sous la direction et le contrôle des autorités publiques, existe en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Russie, et là où la Banque d'émission est une société privée, comme en Angleterre, son privilège est révocable annuellement ; on peut tous les ans remettre en question la concession qui lui est accordée. Quant à la faculté des deux signatures, elle fonctionne également dans les pays que je viens de citer. Viviani ne défendait donc que des projets absolument sérieux, mûrement étudiés, dont la discussion s'imposait sous peine que les socialistes trahissent la confiance de leurs mandants.

Jaurès, lui, s'est efforcé de lier l'organisation du crédit agricole au renouvellement du privilège, et M. Méline, qui avait déjà taxé les amendements Viviani de manœuvre, obstructionniste, n'a pas manqué d'élever la même accusation contre les amendements ayant pour but d'amorcer le crédit agricole. Mais est-ce qu'il n'y a pas là une tentative absolument légitime et même très louable ? A l'heure où l'on fait à la haute banque un cadeau comme celui de la prorogation du privilège ne serait-il pas équitable qu'on imposât au monde de la finance, si évidemment favorisé, des charges compensatrices devant bénéficier au monde des champs ? Notre projet, fruit d'études approfondies, pouvait être mauvais, inapplicable même. Il avait au moins le mérite d'appeler la Chambre à discuter sur ce point. Le gouvernement n'ayant rien prévu de ce côté, force a été au parti socialiste de bâtir un système de toutes pièces. Qu'on le repoussât, fort bien ; que du moins la question fût tranchée, que le problème du crédit agricole reçût sa solution, voilà tout ce que nous demandions.

Tout a été rejeté et le gouvernement, en menant sa majorité à l'assaut de nos projets l'exhortait à voter la convention proposée sans modification d'aucune sorte, parce que, disait-il, c'était là de l'obstructionnisme, que toujours et partout dans nos amendements, nous nous répétions.

Eh ! oui, nous nous répétions ; il le fallait bien. Nous disions toujours la même chose, parce que devant nous nous trouvions toujours, debout, menaçant l'avenir de ce pays, le même pouvoir financier occulte qui a pu faire devant la Chambre un projet de convention tout à l'avantage de la haute finance, tout au détriment du pays.

J'ai la ferme conviction que ce pays, éclairé enfin sur l'importance des dommages qui lui sont faits pèsera à sa juste valeur les griefs mensongers d'obstruction qu'on nous prodigue et même que les lecteurs du *Réveil* et de l'*Egalité*, comprendront que je m'attache obstinément à traiter le même sujet jusqu'au jour où, définitivement vaincus, nous serons contraints de nous incliner devant la matérialité brutale du fait accompli, de la convention définitivement adoptée.

Jusque-là, nous ne cesserons de dénoncer l'acte criminel qui se consomme et ce faisant, nous remplirons rigoureusement notre devoir et notre mandat.

Gustave ROUANET,
Député de la Seine.

La Commission du Panama

Paris, 30 juin.

La commission d'enquête sur le Panama s'est réunie aujourd'hui à deux heures. Il y avait 32 membres présents sur 33.

Elle a d'abord procédé à l'élection de son président. Par 17 voix contre 13 à M. du Périer de Larsan, modéré, et 2 à M. Trélat, également modéré, M. Vallé, radical, député de la Marne, ancien rapporteur de la commission du Panama, a été élu président.

Pour les vice-présidences M. Guyot-Dessaigne, radical, ancien ministre dans les cabinets Floquet et Bourgeois, est élu, au premier tour, par 27 voix.

Au second tour, M. le comte de Lanjuinais est élu par 20 voix contre 6 à M. de la Batut, 2 à M. Trélat. M. de la Batut se désiste au troisième tour. M. Trélat est élu par 16 voix. Il donne sa démission.

La séance est suspendue. Puis, après une délibération, M. Mathé propose qu'il n'ait que deux vice-présidents, ce qui est adopté. On passe à l'élection des secrétaires.

Sont élus : MM. Denis-Sauvage, par 21 voix ; de la Noue (droite), par 21 voix ; Samary (radical-socialiste), par 20 voix.

Par 20 voix, MM. de Ramel (droite), Bérard (radical) et Mathé (radical) sont élus archivistes.

Le bureau de la commission est donc ainsi définitivement composé : Président, M. Vallé; vice-présidents, MM. Guyot-Dessaigne et de Lanjuinais; secrétaires, MM. Denis, de la Noue et Samary; archivistes, MM. de Ramel, Bérard et Mathé.

Le bureau constitué, M. Vallé, président, prononce une allocution qu'il termine en répétant le mot de Barthou : « Vite et tout ».

Rouanet demande que les débats de la commission soient sténographiés; M. du Périer de Larsan que les votes soient publics. M. Théophile Goujon propose que la commission sursoie à toute opération jusqu'à ce que l'instruction soit close. Cette motion est repoussée par 29 voix.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si la commission doit réclamer communication du dossier de M. Le Poittevin.

Viviani insiste pour demander le dossier dès ce soir. Il estime qu'une brèche a été faite au principe de la séparation des pouvoirs, le jour où fut décidée la nomination de la commission d'enquête. Actuellement, la commission a le droit et le devoir d'exiger la communication.

M. Du Périer de Larsan demande à être fixé d'abord par le garde des sceaux sur la durée de l'instruction en cours.

La proposition Viviani, tendant à la communication des dossiers, est adoptée par 23 voix.

Le Président est chargé de s'entendre à ce sujet avec le garde des sceaux.

La Commission nomme une délégation permanente qui opérera chaque fois qu'elle voudra faire des recherches, puis elle s'ajourne à demain à 3 heures.

M. Vallee, président de la commission du Panama, s'est rendu au ministère de la Justice pour demander, au nom de la commission, communication des dossiers des affaires closes ou non closes, relatives au Panama.

M. Darlan a répondu que pour les affaires closes il ne voyait aucun inconvénient, mais que la question concernant les affaires non closes, lui paraît assez délicate. Il demande d'en conférer au procureur général.

M. Darlan donnera sa réponse définitive demain à 2 h. 1/2. M. Vallee en fera part à la commission.

LE MOUVEMENT SOCIAL
A L'ÉTRANGER

LE PROLÉTARIAT SERBE

(D'un de nos correspondants)

Belgrade, 29 juin.

Le réveil du prolétariat se fait partout. Celui-ci, à mesure que la main de fer du capitalisme s'appesantit de plus en plus lourdement sur ses épaules, sent la révolte gronder sourdement en lui, et ses idées d'émancipation se développer sans cesse.

A Belgrade, il existe une imprimerie de l'Etat, où les ouvriers travaillent jusque 14 heures par jour pour des salaires ridicules. Ceux-ci varient de 50 à 60 dinars (un dinar vaut 85 cent.) par mois.

Ces travailleurs réclamèrent récemment une augmentation de salaire et la réduction de la journée de travail à neuf heures. Devant le refus du gouvernement de faire droit aux légitimes revendications des typographes, la grève éclata le 2 juin à l'imprimerie Nationale, puis elle s'étendit rapidement à toutes les imprimeries privées. Le nombre des grévistes est actuellement d'environ 200.

A la suite de cette brusque initiative des typographes, une vive agitation règne parmi tout le prolétariat serbe et de nombreux symptômes indiquent que nous sommes à la veille d'un mouvement ouvrier général dans ce pays.

Naturellement, la police est intervenue dans le conflit contre les ouvriers. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a fait main basse sur tous les fonds des sociétés de secours mutuels, croyant que ceux-ci étaient affectés au soutien de la grève ; heureusement ces fonds sont intacts.

L'arbitraire de l'autorité ne connaît point de bornes. 35 grévistes ont été arrêtés et le président et le vice-président de l'association des typographes ont immédiatement été condamnés à dix jours de prison.

Les lettres et les fonds adressés au comité de la grève ne lui parviennent pas ; le tout est intercepté par la police, et tout cela constitue des charges nouvelles contre les grévistes incarcérés.

Les typographes serbes ne sont malheureusement pas affiliés depuis assez longtemps au Secrétariat typographique international, qui a son siège à Berne, pour avoir droit aux secours.

Néanmoins celui-ci a fait appel aux dons volontaires des associations affiliées, et à l'heure actuelle 2,000 fr. ont déjà été envoyés aux grévistes.

Les secours sont transmis par le secrétariat international grâce à l'intermédiaire d'hommes sûrs habitant la frontière hongroise, et les adresses, afin de dépister la police, changent chaque semaine.

Nous souhaitons de voir ces vaillants travailleurs sortir victorieux de la lutte entreprise : cette victoire aurait pour conséquence l'entrée en lice certaine de tout le prolétariat serbe.

G. CONRARDY.

DE LA BLAGUE !

Quel prince épatant que le prince Henri d'Orléans ! En voilà un du moins qui ne se souciait pas de créer des difficultés aux gouvernants du pays où avaient régné ses pères.

Tandis que son cousin Philippe Gamelle se faisait enfermer à Clairvaux ou il galvaudait sa dignité de dauphin dans toutes sortes de vadrouilles à travers les capitales d'Europe, lui, Henri, occupait fièrement ses loisirs. Il explorait. Il parcourait l'Extrême-Orient.

De la Perse aux confins de la Chine, le jeune prince dépensait l'ardeur de son sang royal dans d'utiles et périlleuses explorations. Le Laos, grâce à lui, n'avait plus de secrets.

Le cours du Gange était par lui rectifié. Six mois durant, il avait chassé dans le Sunderbund. Quel cours d'eau n'avait-il pas remonté ? Quelle montagne n'avait-il pas escaladée ?

Et le monde savant écoutait, enthousiasmé, le récit que l'intrépide prince du sang daignait faire de ses exploits dans l'amphithéâtre de la Société de géographie. Et le gouvernement, ému de tant de dévouement à la science, de tant d'efforts pour porter si loin le prestige de la France, avait solennellement décoré de la Légion d'honneur le prince explorateur.

Eh bien, il paraît que tout ça c'est de la blague !

De la blague, ses six mois de chasse dans le Sunderbund, « une île immense formée par les alluvions du Delta du Gange et, en réalité, un égout et un charnier », où nul être humain ne peut séjourner « plus de quelques heures. »

De la blague, son voyage au Laos où il n'a jamais mis les pieds et qu'il n'a vu que dans les rêves agités, conséquences des « nopces » qu'il fit pendant ses deux mois de séjour à Saïgon.

Voilà ce que nous apprennent des gens très au courant des « explorations » du prince Henri.

On le croyait un explorateur hardi, il n'était qu'un audacieux mystificateur. — C'est un haut fonctionnaire colonial qui l'affirme.

Quelle désillusion, mon prince.

Il ne reste plus au gouvernement qu'à donner au prince-banquiste un pendant dans l'ordre national de la Légion d'honneur. Qu'il accroche la croix sur le corsage de la duchesse sculpteur.

Celle-ci sculpte, celui-là explore; et les deux feront la paire.

CHRONIQUE

LES FRAISES

Un matin de juillet, en ouvrant ma fenêtre, je reçus au visage un souffle d'air frais. Il avait fait pendant la nuit un violent orage. Le ciel paraissait comme neuf, d'un bleu tendre, lavé par l'averse jusque dans ses plus petits coins.

Les toits, les arbres dont j'apercevais les hautes branches entre les cheminées étaient encore trempés de pluie, et ce bout d'horizon riait sous le ciel jaune. Il montait des jardins une bonne odeur de terre mouillée.

— Allons, Ninette, criai-je gaiement, mets ton chapeau, ma fille... Nous partons pour la campagne.

Elle battit des mains. Elle eut terminé sa toilette en dix minutes, ce qui est très méritoire pour une coquette de vingt ans.

A 9 heures, nous étions dans le bois de Verrières.

⁂

Quel bois discret, et que d'amoureux y ont promené leurs amours !

Pendant la semaine, les taillis sont déserts, on peut marcher côte à côte, les bras à la taille, les lèvres se cherchant, sans autre danger que d'être vus par les fauvettes des buissons. Les allées s'allongent, hautes et larges, à travers les grandes futaies : le sol est couvert d'un tapis d'herbes fines, sur lequel le soleil, trouant les feuillages, jette des palets d'or. Et il y a des chemins creux, des sentiers étroits, très sombres où l'on est obligé de se serrer l'un contre l'autre.

Et il y a encore des fourrés impénétrables, où l'on peut se perdre, si les baisers chantent trop haut.

Ninon quittait mon bras, courait comme un jeune chien, heureuse de sentir les herbes frôler ses chevilles. Puis elle revenait et se pendait à mon épaule, caressante.

Toujours le bois s'étendait, mer sans fin aux vagues de verdure. Le silence frissonnant, l'ombre vivante qui tombait des grands arbres, nous montaient à la tête, nous grisaient de toute la sève ardente du printemps. On redevient enfant dans le mystère des taillis.

— Oh ! des fraises, des fraises ! cria Ninon en sautant un fossé comme une chèvre échappée, et en fouillant les broussailles.

Des fraises, hélas ! non, mais des fraisiers, toute une nappe de fraisiers qui s'étalait sous les ronces.

Ninon ne songeait plus aux bêtes dont elle avait une peur horrible. Elle promenait gaillardement les mains au milieu des herbes, soulevant chaque feuille désespérée de ne pas rencontrer le moindre fruit.

— On nous a devancés, dit-elle avec une moue de dépit... Oh ! dis, cherchons bien, il y en a sans doute encore.

Et nous nous mîmes à chercher avec une conscience exemplaire. Le corps plié, le cou tendu, les yeux fixés à terre, nous avancions à petits pas prudents, sans risquer une parole, de peur de faire envoler les fraises.

Nous avions oublié la forêt, le silence et l'ombre, les larges allées et les sentiers étroits. Les fraises, rien que les fraises. A chaque touffe que nous rencontrions, nous nous baissions et nos mains frémissantes se touchaient sur les herbes.

Nous fîmes ainsi plus d'une lieue, courbés, errant à droite à gauche. Pas la plus petite fraise. Des fraisiers superbes, avec de belles feuilles d'un vert sombre. Je voyais les lèvres de Ninon se pincer et ses yeux devenir humides.

⁂

Nous étions arrivés en face d'un large talus sur lequel le soleil tombait droit, avec des chaleurs torrides. Ninon s'approcha de ce talus, décidée à ne pas chercher ensuite. Brusquement elle poussa un cri aigu. J'accourus, effrayé, croyant qu'elle s'était blessée. Je la trouvai accroupie ; l'émotion l'avait assise par terre, et elle me montrait du doigt une petite fraise, à peine grosse comme un pois, mûre d'un côté seulement.

— Cueille la, toi, me dit-elle d'une voix basse et caressante.

Je m'étais assis près d'elle, au bas du talus.

— Non, répondis-je, c'est toi qui l'as trouvée c'est toi qui dois la cueillir.

— Non, fais-moi ce plaisir, cueille la.

Je me défendais tant et si bien que Ninon se décida enfin à couper la tige de son ongle. Mais ce fut une bien autre histoire quand il fallut savoir lequel de nous deux mangerait cette pauvre petite fraise qui nous coûtait une bonne heure de recherches. A toute force, Ninon voulait me la mettre dans la bouche. Je résistai fermement : puis je finis par faire des concessions, et il fut arrêté que la fraise serait partagée en deux.

Elle la mit entre ses lèvres en me disant avec un sourire :

— Allons, prends ta part.

Je pris ma part. Je ne sais si la fraise fut partagée fraternellement. Je ne sais même si je goûtai à la fraise, tant le miel du baiser de Ninon me parut bon.

⁂

Le talus était couvert de fraisiers, et ces fraisiers là étaient des fraisiers sérieux. La récolte fut ample et joyeuse. Nous avions étalé à terre un mouchoir blanc, en nous jurant solennellement d'y déposer notre butin, sans rien en détourner. A plusieurs reprises pourtant, il me sembla voir Ninon porter la main à sa bouche.

Quand la récolte fut faite, nous décidâmes qu'il était temps de chercher un coin d'ombre pour déjeuner à l'aise. Je trouvai à quelques pas un trou charmant, un nid de feuilles. Le mouchoir fut religieusement placé à côté de nous.

Grands dieux ! qu'il faisait bon là, sur la mousse, dans la volupté de cette fraîcheur verte ! Ninon me regardait avec des yeux humides. Le soleil avait mis